

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 25 JANVIER 2024

DEL-2024-30

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq janvier, à 13 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 18/01/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, GYSELINCK, HACQUIN, MATHIAN, PEUGNIEZ, RATSIMBA.

Avait donné pouvoir :

M. GILLET.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, WENDLING.

MM. BOUCHET, CALLET, CHASSAGNE, DAVIET, FRANCOIS, GUILLOTTE, JACQUES, OBERLI, SADDIER, STEYER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes DARDE, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GIRARD, GRANGE, LOUVEAU, RACAT, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 29

Présents : 14

Représentés par mandat : 1

Objet : ENTRETIEN MENAGER DES LOCAUX DU SYANE - AVENANT N° 1 AVEC L'ENTREPRISE STEAM MULTISERVICES

Exposé du Président,

Par marché MS 23053 notifié le 9 mai 2023, le SYANE a confié à l'entreprise STEAM MULTISERVICES la réalisation de l'entretien ménager des locaux du Syndicat.

Le marché est un accord-cadre de services, comprenant une partie à prix forfaitaire et une partie à bons de commandes pour des prestations optionnelles. Le montant maximum du marché est fixé à 300.000 € HT sur sa durée globale (1 an + 3 reconductions annuelles éventuelles, soit 4 ans maxi).

Par courrier en date du 27 décembre 2023, l'entreprise STEAM MULTISERVICES a sollicité le SYANE pour une revalorisation des tarifs contractuels, justifiée par :

- deux accords de branche ayant mené à une revalorisation salariale,
- une augmentation des coûts des produits, équipements et fournitures sanitaires.

La revalorisation demandée s'élève à 5,9 %, applicable à compter du 1^{er} janvier 2024.

Au titre des prestations forfaitaires mensuelles, le montant supplémentaire s'élève à 224,96 €.

S'agissant d'une demande justifiée, et les prestations étant réalisées de manière satisfaisante, il est proposé d'accepter la requête de STEAM MULTISERVICES, et de conclure un avenant pour formaliser cette revalorisation, tout en maintenant la vigilance sur le contrôle de la qualité.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'avenant proposé,
2. à autoriser le Président à signer l'avenant.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

